Vice de forme PV d'audition

Cordialement.

ar olaf456
jr,dans le PV d'audition l'inspecteur de l'environnement a mentionné: une adresse et un lieu qui est différent de mor dresse ou j'habite,il à écrit nous trouvant sur le terrain à Trignac 44570,et moi je suis à Missillac 44780, au vue du code e procédure civile (art:114)je considère que ces un vice de forme qui invalide le PV pour moi dans ce cas,merci de la éponse. salutations distinguées. Vallet Bernard.b_wallet@orange.fr
 ar florian15
onjour,
accord, SAUF si cette nullité est ultérieurement régularisée au point de ne laisser subsister un moindre grief.